

Flash Info N°65

Le lac : enfin un collecteur...
mais rien à mettre dedans !





Sur la photo ci-dessus la plage des Chênes-lièges est en bas de l'image, celle du Parc, en haut. Le banc de sable est bien visible, au débouché du canal, à droite.

Il est maintenant unanimement admis que ce sont en moyenne 15 000 m³ de sable (le volume varie en fonction du nombre et de la force des tempêtes et de la houle) qui entrent et restent dans le lac chaque année, s'accumulant pour une grande part sur la moitié sud du lac à sa jonction avec le canal.

SPSH a milité durant de nombreuses années en faveur de la création d'un collecteur (ou « sabloduc ») qui permettrait, par **transfert hydraulique**, d'envoyer le sable extrait du lac vers les plages océanes. Ce mode de transfert est comparable à celui mis en œuvre chaque printemps par Capbreton : le by-pass transfère le sable prélevé sur la plage Notre-Dame vers les plages sud de la commune.

Ce projet, soutenu par la commune, a été validé par MACS en 2023.

Le désensablement a fait l'objet d'un accord conclu entre MACS et Soorts-Hossegor en juin dernier qui répartit les rôles :

- **MACS**, dans le respect de l'arrêté préfectoral de mai 2018 relatif à l'entretien du lac, **a la responsabilité de draguer le sable et de le déposer sur la plage des Chênes-lièges à ses frais** ;
- **la commune assure, à ses frais, le transfert hydraulique vers la plage océane.**

Pourquoi le respect de l'échéance initialement fixée est-il important ?

L'arrêté préfectoral qui autorise le désensablement d'entretien du lac (domaine maritime, le lac relève de la Direction départementale des territoires et de la mer - DDTM) ne fixe pas seulement le moyen du désensablement, il en donne aussi le calendrier : soit en janvier-février, soit en octobre-novembre. Attendre un an de plus c'est accroître encore l'ensablement du lac.

Nous avons annoncé en mai dernier, et confirmé lors de notre assemblée générale annuelle en juillet ([voir PV AG](#)), que le plan de désensablement du lac - présenté par SPSH et soutenu par la municipalité auprès de MACS - a franchi toutes les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.

La phase de concrétisation devait démarrer à l'automne : où en sommes-nous ?

En réunion publique, le 15 octobre, notre maire, Christophe Vignaud, a confirmé que les travaux d'enfouissement du collecteur devraient débiter le 4 novembre.

La réception de l'ouvrage attendue fin 2024, aura plus probablement lieu début janvier 2025.

Les travaux seront gérés par la commune, leur coût, proche de 800 000 € TTC, sera pris en charge par MACS.

Jusque là tout est conforme à nos attentes et aux engagements pris par nos élus.

La suite est moins heureuse.

Le dragage du lac, et donc la première utilisation du collecteur, devaient avoir lieu en janvier-février 2025 selon des modalités (rôle et responsabilité financière de chacune des parties) établies et acceptées par la commune et la communauté de communes (*voir encadré ci-contre*).

Pour Hossegor et le transfert hydraulique, Éric Mailharancin, directeur général des services, se dit prêt à lancer l'appel d'offres.

De son côté MACS... a décidé de ne rien faire !

La méthodologie de dragage n'est pas choisie, le cahier des charges nécessaire pour lancer un appel d'offres n'est pas rédigé.

Nous avons appris que ces informations ont été communiquées par Louis Galdos (vice-président de MACS en charge de la gestion du lac et du port) lors d'une réunion avec notre maire et le directeur des services techniques de la commune il y a quelques semaines.

Au mépris de l'accord passé, **les responsables pour la Communauté de communes de la gestion du lac et du port ont** - nous a dit Christophe Vignaud - **sollicité la commune afin qu'elle prenne en charge le dragage ET les coûts correspondants.**

Notre maire a réagi au désengagement de MACS : il a demandé et obtenu une rencontre avec Pierre Froustey (président de la CC) le 7 novembre prochain.

Christophe Vignaud nous a par ailleurs assurés qu'une opération de dragage serait bien réalisée en octobre-novembre 2025 : **les promesses n'engagent que ceux qui**

L'objectif visé par l'autorisation, accordée en 2018, d'extraire 15 à 20 000 m³ de sable chaque année était de maintenir le lac dans un état de circulation des flux et d'oxygénation optimal. Avant de le maintenir, il fallait l'établir : c'est ce que devait faire le désensablement de

Nous ne reviendrons pas sur la coûteuse (165 000 € HT) et vaine expérience de l'hiver 2023 qui vit moins de 5 000 m³ de sable déplacés par bandes transporteuses (sorte de tapis roulant) et déposés sur deux plages du lac où les marées les ont repris pour... les redéposer là d'où ils venaient.

Entre 2019 et 2025 six ans se seront écoulés et environ 90 000 m³ de sable supplémentaires se seront déposés sur le fond du lac qui n'avait vraiment pas besoin de cela.

[illegible]

SPSH a également milité et obtenu que l'ouverture des chaussées soit mise à profit pour relier au tout-à-l'égout la partie de l'avenue des Bergeronnettes non raccordée actuellement. La mise en œuvre sera assurée et financée par le Sydec.

En conséquence, alors qu'une drague aspiratrice pourrait extraire sable et eau* du lac - **dragage hydraulique** - pour les injecter directement dans le collecteur qui les rejeterait sur la plage en bordure de l'océan, il faudra extraire le sable mécaniquement (par excavatrices), le déposer sur la plage en bordure du lac puis le reprendre pour le déposer dans une fosse de pompage (installée provisoirement chaque année), où il sera mêlé à de l'eau du lac puis injecté dans le collecteur qui le rejettera sur la plage Nord, en bordure de l'océan.

C'est à MACS - qui a la compétence lac - de faire valoir ces avantages auprès de la DDTM afin que l'arrêté préfectoral qui succèdera à celui aujourd'hui en vigueur les considère et soit rédigé en conséquence.

3